



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 21/2016 Renouvellement du Central téléphonique Crédit demandé CHF 460'000.00

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc nommée par le bureau du Conseil, chargé d'examiner le préavis 21/2016 s'est réunie :

À 18h00 le jeudi 3 novembre 2016 à la Maison Pulliérane.

Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic, de M. Alain Capt, consultant du mandataire d'H+S communication S.A, de M. Gérald Pittet, chef du service informatique de la Ville de Pully.

Qu'elle remercie pour les explications supplémentaires données aux commissaires.

Les commissaires :

Michel Aguet (PLR), Bongard Frédéric (PS), Lena Lio (UDC) en remplacement de Pierre-François Clerc, Jean-Robert Chavan (UP-VL AdC) en remplacement de François Khosrov, Pierre Loth (Les Verts) Dennis Messerli (PLR) Pascal Pfister(PLR) Beatrix Sobgoui (PS) Nadia Privet (UP-VL AdC) présidente.

Suite à un tour de table de présentation, la présidente informe de la procédure d'examen point par point du document mis à la disposition des commissaires, et de la prise de notes de séance, assistée par M. Chavan.

Les commissaires relèvent que les abréviations anglophones techniques sont difficiles à comprendre, M. Capt donne une version française synthétisée pour la compréhension du document.

Point 1 : Objet du préavis. (La présidente résume le point 1)

- M. Reichen précise que le crédit d'étude de 70'000,00 CHF permet à la Municipalité d'anticiper la dépense en préparant le préavis, le crédit d'étude est intégré à la

demande de crédit du préavis, au tableau récapitulatif point 5 du présent document pour un montant réduit de 65'000,00 CHF

- L'abandon de la téléphonie classique (numérique analogique) par Swisscom sera officiellement abandonné en 2017, le système IP (Internet protocole) proposé permet de garder le choix de l'opérateur (actuellement Sunrise)

Point 2 : Contexte. (La présidente résume le point 2)

- Sur l'aspect technologique & les nouvelles fonctionnalités M. Capt décrit clairement le système de téléphonie utilisé et le nouveau système.
- Le Central actuel date de 2001, actuellement la durée de vie d'un système est de 8 à 10 ans.
- M. Pittet et M. Capt nous expliquent de manière vulgarisée les fonctionnalités, les changements aujourd'hui utilisés par les consommateurs et les services administratifs, le confort et la rapidité de traitement des nouvelles technologies.
- Aujourd'hui la téléphonie s'informatise par le biais de réseaux fibre optique SIP Trunk = Accès réseau IP de manière généralisée.

Point 2.1 : Objectifs . (Lecture formelle des points 2.1 jusqu'à 7)

- Pas de questions

Point 2.2 : Description de la solution attendue.

M. Aguet, Mme Lio, M. Pfister, M. Bongard, M. Loth posent diverses questions dont voici la synthèse, expliquée par M. Pittet :

- Un inventaire complet des besoins a été établi en amont avec le personnel administratif (proposant des postes à variantes, dites transitoires) ainsi que les utilisateurs externes.
- L'appel d'offre selon la procédure du marché ouvert a abouti sur 4 offres.
- L'étude d'acquisition ou de location avec redevance d'exploitation a été envisagée
- Les systèmes de sécurité (Fire Wall) sont intégrés au concept global.
- Par le passé le système informatique a subi des atteintes par l'utilisation imprudente de clés USB

M. Reichen nous informe que la sécurité du système sera liée à la gestion du système informatique et par voie de conséquence, aussi, à la téléphonie (interconnexions)

M. Pittet nous informe que le système de sécurité sera régulièrement mis à jour et de façon générale.

- Les postes de réceptions (SIP Trunk) sont à la Damataire et au poste de Police.
- Le système IP touchera tous les collaborateurs de Pully et de Belmont sur Lausanne.
- La durée de vie d'un central est de 10 ans
- Le démontage et remontage de service seront beaucoup simples avec un système informatique unique, alors qu'actuellement il y a « téléphone » et « informatique »
- Pour le Prieuré, un réaménagement du réseau informatique devra être fait évidemment.
- Il n'y aura plus besoin de câblage téléphonique supplémentaire en parallèle à l'informatique, les postes pourront être déplacés selon les besoins, sans autres modifications techniques.
- Les anciens appareils (poste numérique) seront recyclés et évacués par le fournisseur.

Point 2.3 : Etude

- M. Aguet demande à combien serait revenue une formule « service managé » et qu'elle était le montant prohibitif en question ? (pg 5)
- M. Capt explique les critères demandés aux soumissionnaires et la sélection de 2 offres pour un coût sur /3 ans 697'000,00 ou 576'000,00, maintenance annuelle de

32'600,00 ' sous traitée managée » mais cette sous traitance est aussi défavorable en termes d'évolution avec perte de maîtrise des coûts.

- Les autres offres se montaient à respectivement de 342'00,00 et 298'00,00 CHF (version sous-traitée managée)

Point 3 : Solution et déploiement

- Pas de questions

Point 4 : Gestion et suivi de projet

- Pas de questions

Point 5 : Aspects financiers

- Le crédit d'étude s'est monté à 65'000.00CHF au lieu 70'000,00 CHF

Point 5.1 : Coûts d'acquisition

- M. Pfister demande le détail du montant de 192'000,00 CHF, M. Capt énonce le détail et nous propose l'envoi de ce détail par mail. Le document a été envoyé à la présidente de commission le 4 novembre et fut transmis aux commissaires le jour même (document joint en annexe au présent rapport de commission) Cette pièce complète le libellé du tableau (pg 7)
- Sur le montant global de 192'000,00 CHF , il faut compter 75'000.00 CHF pour les deux centrales, puis le reste se divise en 50/50 pour le téléphone (Hard ware) et les licences (soft ware).
- Le planning (programme) d'installation doit prendre 6 mois, configuration, test et déploiement, puis commutation sur le nouveau système, prévu pour fin 2017 (normalement)
- M. Loth demande la marque du matériel choisi= Alcatel-Lucent
- M. Messerli demande une explication sur la différence entre le plan d'investissement prévu sur ce poste 300'000.00CHF et la demande de crédit demandé de 460'000,00 CHF
- M. Reichen explique que, lors de l'élaboration du plan d'investissement, il est difficile de juger des besoins exacts, parfois les besoins et le matériel créent un dépassement.

Point 5.2 : Coûts de maintenance

- Pas de questions

Point 5.3 : Participations

- La commune de Pully paye plus de 80% de l'ensemble des investissements car seul Belmont sur Lausanne a un système autonome indépendant, les autres entités sont déjà intégrées dans l'installation actuelle.

Point 6 : Développement durable

- Pas de questions
- M. Aguet informe les nouveaux conseillers que le conseil avait décidé d'intégrer la dimension environnementale dans tous les projets et préavis.

Point 6.2 : Dimension environnementale

- Les appareils consomment différente quantité d'énergie électrique le choix présenté est de classe 2-optimisés (les appareils se mettent en veille ce qui permet des économies d'énergie) la question de consommation d'énergie faisait aussi partie des critères de choix.

Point 6.3 : Dimension sociale

- Pas de questions

Point 7 : Communication

Pas de questions

Question générale sur l'ensemble du préavis :

M. Aguet regrette que le préavis n'inclue pas un schéma dessiné pour vulgariser les implications techniques et qui donnerait une compréhension aisée pour tous les commissaires, techniciens et novices.

Mme Privet demande si tous les bâtiments concernés par la mise en place du système IP sont reliés par fibre optique ?

Oui, à la fin de l'année bâtiments & services seront reliés.

Les Commissaires passent au vote et acceptent à l'unanimité par 9 ouis le préavis
21/2016

« renouvellement du Central téléphonique »
Crédit demandé CHF 460'000.00

Levée de la séance à 19h30

Vu le résultat du rapport de la commission des finances du 8 novembre 2016.
(Approbation à l'unanimité des 9 membres)

Vu l'approbation à l'unanimité des 9 membres de la commission ad hoc

La Commission ad hoc vous demande donc d'accepter le préavis tel qu'énoncé

- 1) D'approuver l'acquisition d'un nouveau système de Téléphonie IP / Communication Unifiée selon descriptif du présent préavis ;
- 2) D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 460'000,00 TTC destiné à couvrir les coûts de ce projet ;
- 3) De financer ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 4) D'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement de ces dépenses sur 5 ans au maximum, déduction faite des montants facturés aux différents partenaires ;

Pour la Commission ad hoc nommée à l'examen du préavis 21/2016
Nadia Privet , présidente.

Pully, le 9 novembre 2016

Préavis n° 21-2016 / Renouvellement du Central téléphonique / Détail financier**Nouvelle solution de téléphonie IP (selon appel d'offres) CHF 262'000.00**

(Positions 3 et 4 du chapitre 5.1 du préavis 21-2016)

1. Matériel et logiciels

| | | | |
|--|-----|-----------|-----------------------|
| 1.1 Système principal (matériel) | CHF | 75'000.00 | |
| 1.2 Appareils téléphoniques | CHF | 59'000.00 | |
| 1.3 Licences | CHF | 58'000.00 | |
| Sous-total Matériel et logiciels [CHF. TTC] | | | CHF 192'000.00 |

2. Prestations de service

| | | | |
|---|-----|-----------|----------------------|
| 2.1 Services d'installation | CHF | 52'300.00 | |
| 2.2 Services de formation | CHF | 16'600.00 | |
| 2.3 Documentation de projet | CHF | 1'100.00 | |
| Sous-total Prestations de service [CHF. TTC] | | | CHF 70'000.00 |

